

Soirée de gala 30 novembre
2006 dès 18h30 à l'UNIL
(voir page 7)

Soirée annuelle samedi
9 décembre au Lausanne Palace
(voir page 9)

Milices vaudoises: Troupe d'honneur
du Canton de Vaud
(voir page 17)

Cercle Démocratique Lausanne



N° 4
Novembre 2006

www.cercle-democratique.org

DOSSIER SPÉCIAL
Le Préfet vaudois





Bulletin CDL
N° 4/novembre 2006

Adresse de la rédaction :

Cercle Démocratique Lausanne
Place de la Riponne 1
1005 Lausanne
Tél. 021 320 80 21
Fax 021 320 60 86
CCP 10-763-3
www.cercle-democratique.org

Rédaction :

Pascal Nicollier

**Publicité, composition
et impression :**

Imprimerie vaudoise
Eddy Ansermet
Avenue Ruchonnet 5
1003 Lausanne
Tél. 021 317 51 95
Fax 021 311 61 05

Le Bulletin CDL paraît 4 fois
par an.

Tirage : 1400 ex.

Changement d'adresse :

A annoncer à la rédaction.

EDITORIAL	▶	5
Pascal Petter		
SOIRÉE DE GALA	▶	7
Le 30 novembre 2006 à l'Université de Lausanne		
SOIRÉE ANNUELLE	▶	9
Samedi 9 décembre 2006 dès 19h au Lausanne-Palace		
DOSSIER « LE PRÉFET VAUDOIS »	▶	12
Le préfet vaudois dans le cadre de la nouvelle constitution		
DOSSIER « LE PRÉFET VAUDOIS »	▶	15
Les préfets vaudois et leur avenir		
MILICES VAUDOISES	▶	17
Troupe d'honneur du Canton de Vaud		
VUE DU CONSEIL	▶	20
Chacun sa place ?		
GRANDES FIGURES VAUDOISES	▶	21
Victor Ruffy (1823-1869)		
CHÂTEAUX VAUDOIS	▶	24
Le Château de Nyon		
SITE INTERNET DU CDL	▶	26
De nombreuses informations		
COMMISSION SANTÉ & SOCIAL	▶	29
Bons vœux de fin d'année		
RECETTE	▶	30
Escalope de veau à la purée de fèves		
CALENDRIER 2006-2007	▶	32



Billet d'humeur (ça arrive !)

La nature humaine a ceci de particulier qu'elle ne se satisfait jamais de son sort. Bref tout le monde se plaint, tous les jours que Dieu fait, du Groenland au Pérou en passant par la Suisse. Et le Pays de Vaud.

L'une des raisons de ce mécontentement ? Le politiquement correct qui gagne du terrain jour après jour, inlassablement telle une flaque d'huile sur la route de nos tourments. Les pieds gluants nous constatons une déchirure toujours plus nette de nos valeurs : celles des « beaux penseurs », qui nous disent sans rire ce qu'il faut faire et surtout ne plus faire, opposées à celles des gens dont le « crime » serait par exemple d'apprécier la culture... de la vigne et du tabac.

Rassurez-vous, je n'ai pas (ou plus) l'intention de fulminer contre l'interdiction bientôt incontournable d'allumer sa pipe, contre l'obligation de rouler l'esprit aux aguets (des radars), l'œil rivé sur son compteur de vitesse, ou encore sur l'impossibilité de boire un verre en société sans devoir calculer le temps à mettre pour le « digérer »... Tout cela naturellement au nom du bien public, à cause d'une minorité d'inconscients et de dangereux farfelus !

Dès lors, l'hystérie qui frappe certains milieux liberticides est caractéristique d'une société qui s'émeut de la pollution, de l'homme et de la planète, mais qui paradoxalement tait l'usage des drogues dures – quand elle ne les tolère pas officiellement – ou des médicaments, antidépresseurs et autres ! Une société qui, de la main gauche, entend faire le bonheur des gens malgré eux et qui, de la droite, tend à leur retirer tout sens du devoir et des responsabilités pour les endormir dans un « paradis » aseptisé, sécurisé et bienséant. « Prenez vos cachets, payez vos impôts (ou réclamez ce que vous doit la société, c'est selon) et taisez-vous » semble nous dire la vox non populi d'aujourd'hui ! On s'étonnera après que, tout naturellement, c'est le mot de Cambronne qui nous vient à l'esprit.

Voter, cela veut dire que vous comptez, a coutume de dire le CDL. Mais avant cela, participer, vivre le débat démocratique et nourrir la discussion restent les thèmes essentiels d'une société critique sur elle-même. Laquelle voulons-nous pour demain ? Est-ce que c'est par internet que nous communiquerons dorénavant, chacun isolé dans son coin, une carotte, une aspirine et un verre d'eau à portée de main ?

Ce n'est en tout cas pas le menu que vous réserve le Cercle le 9 décembre prochain à l'occasion de sa soirée de fin d'année au Lausanne Palace. Le succès de l'an dernier nous incite à relancer cette formule en souhaitant vous y (re)voir nombreux. Cette agréable perspective me fait retrouver le sourire. J'ai donc bien fait de vous écrire !

Pascal Petter, Président CDL

A 100 jours des élections cantonales...



Nous vous rappelons le repas de soutien du jeudi 30 novembre 2006 au Restaurant de l'Université de Lausanne, Dorigny avec la présence de M. le Conseiller fédéral Pascal Couchepin.

A ne manquer sous aucun prétexte !

Le parti radical vaudois joue un rôle crucial dans le rétablissement financier du canton. C'est une étape nécessaire, mais insuffisante. Que faire de la marge de manoeuvre retrouvée? Quel canton voulons-nous? Les Radicaux qui ont fait le canton de Vaud doivent dire aujourd'hui comment ils conçoivent son avenir. Ce sera l'enjeu des élections et de la nouvelle législature. Nous voulons un canton qui crée des richesses, des emplois, qui garantit la liberté d'entreprendre, qui a une assise assez solide pour répondre aux défis de demain – tels que la société du savoir et de l'inventivité –, qui assure la solidarité avec les plus fragiles, qui tient sans complexe son rang dans la Confédération et qui inspire de la fierté à ses habitants. Ce projet doit se faire dans la complémentarité entre l'Etat et le privé, entre les collectivités et les individus. Ce sont ces objectifs que doit mettre en oeuvre le prochain programme de notre parti.

Claude-André Fardel, Président du PRDV

Pascal Broulis, Conseiller d'Etat

PROGRAMME	18h30	Accueil et apéritif
	19h30	Ouverture de la soirée
	19h45	Repas/Discours de Monsieur Claude-André Fardel , président du PRDV
	20h20	Discours de Monsieur Pascal Broulis , président du Conseil d'Etat
	21h	Discours de Monsieur Pascal Couchepin , Conseiller fédéral
	22h	Vente aux enchères d'un tableau du peintre Armand C. Desarzens
22h45	Fin de la partie officielle/Ouverture du bar à champagne (dès 22h30)	

Prix de la soirée: CHF 180.– par personne (boissons comprises)



INSCRIPTION

Je participerai à la Soirée de gala qui aura lieu le jeudi 30 novembre 2006 à Dorigny.

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Signature: _____

- Je participerai à la soirée
- Je participerai à la soirée et serai accompagné de ____ personne(s)
- Je participerai à la soirée et réserve d'ores et déjà ____ table(s) de 8 personnes

*A retourner au plus vite par poste, par fax au 021 320 60 86 ou par mail à info@radicaux.ch
La confirmation de votre participation, ainsi que la facture vous parviendront ultérieurement.*

Samedi 9 décembre 2006 dès 19h au Lausanne Palace



Vu le succès de l'année passée, le Comité a décidé de vous convier une nouvelle fois dans ce lieu féerique du grand hôtel lausannois avec la compagnie de l'orchestre de Guy Rolland !

Les deux candidats radicaux au Conseil d'Etat, Pascal Broulis et Jacqueline De Quattro seront présents et auront l'occasion de vous dire quelques mots dans la perspective de la prochaine campagne électorale.

Le prix du menu est fixé à Fr. 80.- par personne ou Fr. 150.- pour le couple.

19h Apéritif

20h Discours de bienvenue du Président

Au menu: *Buffet d'entrées:*
Salades mêlées – Champignons blancs confits
Marbré de foie gras de canard au pain d'épices
Saumon fumé, blinis et crème au raifort
Terrine de campagne

Contre-filet de bœuf au poivre vert
Réduction d'échalotes bordelaises
Pommes fondantes en gratin

Buffet de desserts:
Truffé au chocolat amer – crème brûlée au cacao – Feuilleté aux fruits rouges – mini choux et éclairs au caramel – Babas chantilly
Café et mignardises

Boissons: Vins du Cercle, rouge et blanc, de Chardonne



Sans oublier: Animation et bal en compagnie de l'orchestre de Guy Rolland

Inscription au moyen du bulletin ci-dessous, à retourner **avant le 1^{er} décembre 2006** à: Cercle Démocratique Lausanne (CDL), Place de la Riponne 1, 1005 Lausanne, par fax au 021 320 60 86 ou par E-mail: inscription@cercle-democratique.org. **Nous vous remercions par avance de verser le montant au moyen du bulletin de versement qui se trouve au centre de la publication.**



INSCRIPTION

Je participerai à la soirée annuelle qui aura lieu le 9 décembre 2006 au Lausanne-Palace.

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

NPA/Localité: _____ Téléphone: _____

Nombre d'inscrits: _____

Date: _____ Signature: _____

Le préfet vaudois dans le cadre de la nouvelle constitution



Le préfet vaudois, en tant qu'institution typique du Canton et personnage public, s'est maintenu à travers deux siècles avec une aisance remarquable. Il a déjà connu quatre constitutions cantonales ; prochainement, il connaîtra une nouvelle loi sur les préfets et les préfetures. Cette loi, si elle change quelque peu l'organisation des préfetures et les relations que les préfets entretiendront entre eux à partir de 2008, ne change que peu le rôle du préfet vis-à-vis du Conseil d'Etat, des communes et du citoyen.

La pérennité de l'institution préfectorale vaudoise se caractérise surtout par son adaptation permanente aux contextes sociaux, économiques, technologiques et environnementaux, contextes dans lesquels le préfet pratique ses rôles premiers : représentation de l'autorité gouvernementale, autorité judiciaire en matière pénale, civile et administrative, courroie de transmission entre l'exécutif et les communes et associations de communes, homme des bons offices, promoteur de sa région et, ne l'oublions pas, interface entre le citoyen et l'institution prise au sens large.

En tant que prolongement du gouvernement, sa charge se caractérise par la connaissance du tissu local, par son empathie personnelle et son bon sens, plus que par un esprit de doctrine. Le préfet revendique d'ailleurs cette latitude d'action et de perception des choses. Il ne veut pas être un strict homme de loi qui placerait celle-ci au dessus du droit. En ce sens, il est lui-même une réalité vaudoise, une tradition. Son avenir semble certain.

Cet homme, s'il remplit le même rôle que par le passé, s'est adapté à la nouvelle donne. Aujourd'hui, dans le contexte économique, social, environnemental et démographique que nous connaissons, il est très impliqué dans divers groupes de travail et commissions. Son rôle est devenu plus complexe et technique que par le passé. Le préfet d'aujourd'hui se frotte à diverses disciplines tout en restant un généraliste (terme qui lui est cher). C'est un homme au carrefour de préoccupations et d'intérêts très divers.

Pour le Conseil d'Etat, il demeurera ce lieutenant qui informe de la situation sur le front, qui conseille le gouvernement sur des situations régionales délicates. Il sera aussi celui qui véhicule et traduit la volonté du Conseil d'Etat avec l'intelligence que lui confère sa connaissance de proximité. Enfin, il doit rester celui qui sait favoriser la vie communautaire, en favorisant une compréhension et une application des lois utile au plus grand nombre.

Certains domaines de préoccupations émergentes le mobilisent, et le mobiliseront davantage encore, ces prochaines années. Au nombre de celles-ci: l'insécurité et les incivilités en général, le travail au noir, le logement, les réseaux de soins et l'aide sociale, les fusions de communes, autant de domaines dans lesquels il peut conseiller le gouvernement et prévenir une application non circonstanciée des lois.

A l'instar des autres institutions publiques et privées, le nombre de femmes a augmenté au sein du Corps préfectoral. Celui-ci est d'ailleurs constitué d'une grande diversité de formations professionnelles et d'expériences personnelles différentes qui lui confèrent une richesse évidente.

Cette richesse semble pour le moins nécessaire au vu de la pluralité des situations qui peuvent se présenter, à chaque instant, dans notre canton.

*Eric Golaz,
Chef du Service des communes
et relations institutionnelles*

ATTENTION!

Le CDL a une nouvelle adresse électronique:
message@cercle-democratique.org

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours communiquer avec le CDL par courrier électronique en utilisant l'adresse ci-dessus.

Le Comité



Commande du vin du CDL

Vin rouge: assemblage de pinot noir, Gamay et Gamaret

ou

Vin blanc: chasselas

Paiement et retrait des bouteilles:

directement chez le vigneron à Chardonne,
le samedi matin de 9h à 12h, d'avril à décembre.

Prix: Fr. 12.- la bouteille de rouge ou de blanc

Cave Jean-François MOREL

Rue du Village, à côté de l'église- Tél. 021 921 96 19

Les préfets vaudois et leur avenir



Lorsque le 8 janvier 1832, le Conseil d'Etat vaudois désigna ses 21 agents gouvernementaux dans les préfectures du canton (1 par district + 1 à Sainte-Croix et 1 pour les Ormonts), ceux-ci prenaient la place des six lieutenants du Petit Conseil, alors mal perçus par une population qui voyait en eux une survivance des baillis de l'Ancien Régime mais aussi des Juges de Paix qui perdaient une partie importante de leur prérogatives en faveur des nouveaux préfets. Jugés proches des citoyens et trop enclins à défendre leurs intérêts plutôt que ceux du gouvernement, ceux-ci se voyaient des lors confinés dans un rôle strictement judiciaire.

C'est donc depuis 1874 que le canton de Vaud, comme tous les cantons suisses à l'exception de Genève, a installé des préfets à la tête de ses districts. Aujourd'hui, douze cantons les ont conservés et dans quatre cantons ils sont toujours nommés par le gouvernement.

Lors des débats au sein de l'Assemblée Constituante, la suppression pure et simple des préfets n'a jamais été évoquée. Par contre, les puristes de la séparation des pouvoirs ont quelquefois mis en doute leurs compétences en matière judiciaire sous prétexte qu'ils ne pouvaient être à la fois des juges et les représentant du gouvernement.

C'est pourtant en matière judiciaire que les compétences des préfets vaudois se sont le plus étoffées au cours des dernières décennies. Premièrement par la très forte augmentation du nombre des contraventions, principalement dans les domaines de la circulation routière, de l'aménagement du territoire, du séjour des étrangers et de la protection de la nature. Puis, dès 1972 par la présidence des Commissions de conciliation en matière de baux à loyer et à ferme instituées alors par le droit fédéral. Plus récemment encore, en leur confiant les délits mineurs passibles de l'amende seulement ainsi que la conversion de toutes les amendes impayées en arrêts quel que soit le magistrat qui les a prononcées, le Grand Conseil a fait des préfets des auxiliaires indispensables de l'appareil judiciaire vaudois.

Le convenable équilibre démographique qui avait présidé à la constitution des districts en 1798 (l'objectif de la diète d'Aarau visait 10000 habitants) s'est vu complètement bouleversé par l'urbanisation du canton et l'explosion de la population dans au moins un tiers des districts. Dans un district qui compte aujourd'hui déjà 60'000 habitants, le préfet n'a plus guère de temps à consacrer à sa fonction de base qui est d'être

un relais facilitant les relations entre l'autorité cantonale, les instances communales et les citoyens. Un relais fort d'une autorité morale incontestable qui permet au magistrat qui exerce la fonction d'imposer des solutions d'apaisement à des conflits naissants ou latents, évitant le recours trop systématique à un appareil judiciaire déjà surchargé et toujours plus coûteux pour les citoyens et pour la collectivité.

Les considérations émises ci-dessus n'ont pas été entendues par une Assemblée Constituante avant tout préoccupée sur ce point par des arrières pensées électoralistes et partisans. Comme tous les planificateurs, les Constituants poursuivaient aussi l'utopie simpliste du découpage territorial unique. Ceci explique aisément qu'on ait voulu à tout prix que districts et arrondissements électoraux soient les mêmes et qu'on puisse y appliquer équitablement le système de la représentation proportionnelle.

Elire des députés au Grand Conseil et administrer efficacement et économiquement le canton sont des objectifs trop distincts pour être confondus. Nous avons là marié la carpe et le lapin. Je conserve quelques doutes quant aux fruits que produiront ces épousailles!

*René Perdrix,
Préfet honoraire*

Troupe d'honneur du Canton de Vaud



Découvrir la genèse des Milices Vaudoises, c'est parcourir près de mille ans de faits historiques liés à cet esprit de service librement consenti qui caractérise tant le Vaudois de toujours. La mythologie et la réalité des événements qui jalonnent l'histoire du Pays de Vaud, comme le renouveau des Milices Vaudoises, confirment une fois de plus, si nécessaire, la volonté de ce peuple de cultiver ses traditions et son ancestral souci d'être fidèle à l'esprit de défense d'un pays avec lequel il fait souvent corps.

L'histoire

Dans la langue sacrée et littéraire de l'Inde, le mot MIL qui constitue le radical du mot milice signifie « réunir » ou « rassembler ». A l'origine, il s'agissait de s'unir pour la défense d'intérêts vitaux. Au temps des Romains, les milices sont déjà bien connues et les Anciens en parlent souvent. Sous différentes formes, elles ont évolué en Europe, mais dans le Pays de Vaud elles ont acquis une structure originale bien distincte des autres pays.

La particularité, c'est peut-être d'avoir servi un pays qui n'a jamais été indépendant. A la période de la Maison de Savoie a succédé le régime de Leurs Excellences de Berne, puis la République Helvétique et enfin la Confédération Suisse. Mais ce qui prédomine au cours des temps est cette volonté d'entretenir un esprit de défense, se traduisant par une discipline consentie dans l'intérêt de tous. Au-delà des suzerainetés, des dominations et des tutelles plus ou moins pesantes des comtes de Savoie à la Confédération du XX^e siècle, les Vaudois avec leur prodigieux pouvoir d'assimilation se sont toujours sentis citoyens de la même patrie. Dans cette prise de conscience d'appartenir à une même nation, quels qu'aient été les ensembles plus grands auxquels celle-ci était rattachée, les Milices Vaudoises ont certainement joué un rôle fédérateur important. Dès le XIV^e siècle, les Vaudois ont fait du service militaire ensemble dans des corps de troupe vaudois. On peut imaginer sans peine les relations ainsi créées au travers du pays, renforcées par le sentiment de défendre et parfois de servir au loin le même coin de terre.

Lors de la période savoyarde, les Milices Vaudoises étaient réputées pour leur cohésion morale au combat, leur qualité de fantassin dans les sièges, leur détermination dans l'action et leur non-conformisme lorsqu'il s'agit de la défense du Pays.

La conquête du Pays de Vaud permet au canton de Berne de bénéficier du savoir militaire vaudois. Plus de deux siècles et demi durant, les Milices du Pays de Vaud vont servir sous la bannière de l'Ours. Leur effectif a compté au début du XVIII^e siècle jusqu'à 21 000 hom-



mes, répartis en sept régiments d'infanterie et treize compagnies de chasseurs, ce qui représentait le tiers des troupes bernoises.

Après la période troublée de la République helvétique et de l'occupation française, la création du canton de Vaud en 1803 ouvre une nouvelle période, la période faste des Milices Vaudoises qui débouche sur la constitution, en 1874, de l'armée fédérale dans sa forme définitive. L'organisation militaire héritée des Bernois n'est pas d'emblée abolie. Les régiments font place dès 1799 aux légions helvétiques et, dès 1803, aux bataillons numérotés d'après l'arrondissement où ils étaient recrutés. Le territoire cantonal est à cette époque divisé tant pour le recrutement que pour l'instruction en huit arrondissements militaires, soit Vevey, Aigle, Lausanne, Nyon, Orbe, Yverdon, Morges et Payerne. De 1803 à 1852, les Vaudois effectuent leur service militaire à domicile. Leur instruction est confiée aux 8 commandants d'arrondissement qui sont placés sous la haute surveillance d'un inspecteur en chef des Milices résidant à Lausanne. Le pacte fédéral de 1815 jette les bases d'une armée fédérale, même si les cantons conservent toute latitude dans la conduite de leurs affaires militaires.

Il leur suffit de tenir à disposition de l'armée fédérale le contingent qu'ils doivent fournir en cas de guerre. La création de camps fédéraux d'exercice met en évidence le besoin d'unifier l'instruction des troupes qui est bien différente d'un canton à l'autre. La participation des troupes vaudoises à différentes campagnes – guerre du Sonderbund, affaire de Neuchâtel, guerre franco-allemande de 1870 – apporte la preuve de l'insuffisance de la milice cantonale et d'une inévitable centralisation de l'armée fédérale. C'est tout le sens de la révision de la Constitution fédérale de 1874. Dès cet instant, l'histoire des Milices Vaudoises se confond avec celle de l'armée fédérale.

Le renouveau

Le 5 décembre 1972, le Parlement fédéral décida la suppression de la cavalerie. Tout était dit. L'équitation militaire avait vécu. Cette décision fut accueillie avec regret et même amertume dans le Pays de Vaud. Des voix s'élevèrent pour que le gouvernement vaudois maintienne un escadron de dragons en qualité de troupe d'honneur du canton. Il faudra deux événements pour donner une forme concrète à ce désir. Le premier, c'est en 1975 le 150^e anniversaire de la Société Vaudoise des Officiers ; le second est le 75^e anniversaire de la Société des Dragons, Guides et Mitrailleurs du canton de Vaud qui a eu lieu à la fin de 1980. Ces deux manifestations qui se sont tenues au Palais de Beaulieu à Lausanne devant plus de dix mille spectateurs ont permis à différents groupes montés de présenter des quadrilles et évolutions de haute tenue. Les dragons ont ainsi fait savoir qu'ils étaient encore présents, engagés dans un nouveau combat consistant à transmettre leurs traditions et leur esprit aux

nouveaux cavaliers qui n'avaient pas passé par le creuset d'une école de recrue et du service de la cavalerie. Dans son discours lors de la partie officielle du 75^{ème} des DGM, Monsieur Georges-André Chevallaz, Président de la Confédération, a dit: « On ne remonte pas le temps » et « l'essentiel c'est que l'esprit cavalier demeure, l'esprit dragon survivra à la disparition de la cavalerie ».

L'association des Milices Vaudoises

Le 5 février 1985, au Musée du cheval de la Sarraz, eut lieu l'assemblée constitutive de L'Association des Milices Vaudoises. A cette occasion, les statuts ont été adoptés et un comité a été nommé.

Les buts de l'Association sont les suivants :

- a) maintenir dans un esprit confédéral le patrimoine militaire vaudois des troupes à pied, montées et hippomobiles.
- b) promouvoir les traditions militaires vaudoises.
- c) assurer le financement des opérations liées au recrutement, à la formation et à l'entraînement de la troupe dont la mission est d'effectuer des services d'honneur lors de manifestations et des fêtes patriotiques auxquelles elle sera amenée à participer.
- d) promouvoir la cause du cheval et de l'équitation de style militaire dans le Canton de Vaud.

Toute personne physique ou morale acceptant les statuts et soutenant les efforts de l'Association peut en être membre.

La troupe des Milices Vaudoises



Instituée au sein de l'Association, la Troupe des Milices Vaudoises comprend :

- l'état-major des milices
- le corps des chasseurs à cheval
- le contingent des mousquetaires
- la batterie d'artillerie

L'effectif total est d'environ 180 hommes.

La troupe, qui est assermentée par le Conseil d'Etat, constitue une garde d'honneur des autorités vaudoises. Elle participe à des défilés et cortèges, assure des gardes d'honneur, présente des quadrilles et des évolutions et effectue des tirs. Les Milices Vaudoises sont commandées par un inspecteur général qui a le grade de colonel.

Pour être recruté comme aspirant des Milices dans l'un ou l'autre des corps de la troupe, il faut répondre aux conditions suivantes :

- être membre de l'Association des Milices Vaudoises,
- être originaire du canton de Vaud ou, pour les citoyens d'un autre canton, être domicilié dans le canton de Vaud,
- être ou avoir été incorporé dans l'armée,
- répondre aux conditions spécifiques de recrutement des diverses troupes.

Chacun sa place ?



Après la courtoise invitation du président Jean-Luc Chollet pour son repas d'investiture au Casino de Montbenon, je me suis dit que les choses sérieuses allaient enfin commencer et qu'on allait voir ce qu'on allait voir. Et bien je n'ai pas été déçu.

En effet, lors des 2^e et 3^e séances du C.C. quelques absents lors des 1^{ères} festivités ont revendiqué leur place. De quelle place pouvaient-ils bien causer ? Mais pardi, de celle qu'ils occupaient à la précédente législature et qu'ils estimaient leur voir revenir de droit, vu leur réélection. Tiens donc... Voilà un sujet auquel je n'avais pas pensé, puisque naïvement il me semblait tout à fait logique de s'asseoir là où il y avait une place de libre. J'ai alors supposé, qu'en attribuant un siège déterminé à chacun pour les 5 ans à venir, l'affaire serait réglée.

Et bien non ! Pour 2 raisons : la première est que certains conseillers ou conseillères veulent à tout prix conserver leur siège, que dis-je... leur place. La seconde plus embêtante est que Lausannoise a droit grâce au suffrage des Lausannois à 28 élus, mais la répartition avec les bancs des autres partis est ainsi faite que nous avons seulement 24 boiseries inconfortables à nous mettre sous les fesses. Donc, lorsque l'ensemble des membres de notre groupe politique est présent, certains sont assis sur de simples chaises de bistrot ... (les socialistes aussi). Il ne manque plus que 2 sommeliers qui viendraient prendre les commandes et on se croirait au buffet de la gare. Bon sang, que c'est compliqué la politique !

Moralité: avec 100 élus, si il y avait 100 fauteuils, j'aurais pu vous parler des interpellations urgentes, dont une concernait la dune de Malley... On aurait pris de la hauteur ! Allez bonnes fêtes, à l'année prochaine.

Guy Gaudard

RECRUTEMENT

A TOUS LES MEMBRES DU CERCLE DÉMOCRATIQUE LAUSANNE

Discutez-vous parfois du CDL en famille ?

Aidez le CDL à s'enrichir de la participation de nouveaux membres ! Le Comité serait ravi d'accueillir au sein du CDL les enfants et/ou petits enfants ou autres parents ou amis des membres du Cercle !

Pensez-y ! Parlez-en !

Victor Ruffy (1823-1869)



Né en 1823 à Lutry, Victor Ruffy étudie le droit à Lausanne, où il entre à Zofingue, et Heidelberg. Comme les autres jeunes Zofingiens d'alors qui se sentaient proches des idéaux radicaux, Leresche, Bonjour, Meystre ou encore Eytel, il ne défend pas une scission au sein de la société vaudoise. Contrairement à ce qu'avaient décidé les Lucernois et les Zurichois, fondateurs de l'Helvétia suisse en 1832, la section vaudoise de Zofingue caresse encore l'espoir de réunir sous le même étendard l'ensemble des étudiants suisses et fustige l'attitude des dissidents. En 1848 d'ailleurs, la fondation de la section vaudoise de l'Helvétia ne sera nullement le fait de Zofingiens désireux de rompre avec une société qui avait renoncé depuis longtemps à tout engagement politique, mais de quatre jeunes Vaudois, aidés de trois étudiants d'autres cantons, qui souhaitaient vivre leur foi radicale dans une société nouvelle et indépendante.

Avocat, élu au Tribunal cantonal alors qu'il n'a pas encore atteint les 25 ans requis, ce qui obligera le Grand Conseil à répéter l'opération quelques semaines plus tard, une fois ce seuil franchi par l'impétrant, Ruffy n'ambitionne rien de plus qu'une carrière tranquille dans la magistrature. La politique le rattrape toutefois, dès 1858, lorsque les électeurs de sa région l'envoient à Berne, au Conseil national. Il quitte alors ses fonctions judiciaires. L'année suivante, il est élu au Grand Conseil et le jour de son assermentation, au Conseil d'Etat. Habilement, il parvient à se dérober. Certes, ses aspirations personnelles, ses charges de famille l'incitent plutôt à fuir les honneurs. Mais, proche de Delarageaz, il sait aussi que son gouvernement est sur le point de s'écrouler, sourd qu'il est aux revendications de l'opposition de gauche et des libéraux. Avec son éviction du Conseil national en 1860, il expérimente personnellement la lassitude des Vaudois et l'épuisement du radicalisme gouvernemental, qui s'accroche au pouvoir depuis 1845.

Elu à l'Assemblée constituante de 1861, il subit à nouveau les contre-coups de son appartenance au clan Delarageaz lors des élections générales de 1862. Dans un cercle tenu par les alliés libéraux et radicaux de gauche, les vainqueurs de 1862, il échoue aux élections au Grand Conseil, malgré son succès de 1861, qui l'avait vu retourner à Berne. Desservi par son opposition, avec Delarageaz, à une loi sur les incompatibilités qui avait fortement entaillé le pouvoir radical au Grand Conseil, il avait surtout payé son affiliation à une mouvance maintenant en disgrâce. Il faudra une élection partielle à Rougemont quelques mois plus tard pour que, une fois les réseaux de Delarageaz réorganisés, Ruffy récupère son siège. A partir de 1864, il officie également comme juge fédéral et,

ce titre, il aura la lourde tâche de présider les assises fédérales chargées de juger les responsables des débordements violents survenus lors des élections cantonales de Genève, en mai 1864.

A Lausanne, c'est par lui que les radicaux de Delarageaz, exclus du Conseil d'Etat en 1862, vont amorcer leur reconquête. En 1863, pour contrer son ennemi Eytel, qui vient de démissionner et qui compte bien être réélu sur le champ par le Grand Conseil, Delarageaz, qui ne supporte pas de se retrouver comme simple député, parvient à convaincre celui qui avait refusé de rejoindre son gouvernement trois ans auparavant. Apprécié sur toutes les travées de l'hémicycle, Victor Ruffy est brillamment élu. Dès lors, avec l'aide de Louis Ruchonnet, un autre protégé de Delarageaz, il reconstruit pas à pas le parti radical, avec une série de jeunes députés non compromis avec l'équipe précédente. Le retour de Delarageaz au Conseil d'Etat en 1866 ne freinera pas leurs efforts. Les deux hommes vont au contraire s'émanciper de leur mentor, rassemblant progressivement autour d'eux toutes les forces radicales, jeunes et anciennes.

Commandant d'un bataillon de chasseurs jouissant d'une solide réputation dans le canton, botaniste passionné, poète connu pour sa Géographie du canton de Vaud, membre du comité de la Société de secours mutuels depuis 1860, il s'installe avec un sens du devoir aguerris au sein du collège gouvernemental. Il prend en charge le Département de l'instruction publique et des cultes et emmanche une vaste réforme de l'enseignement primaire que Ruchonnet, qui lui succédera à ce poste, aura pour mission de défendre au Grand Conseil, en 1868. A peine confronté aux réalités gouvernementales vaudoises, le destin vient toutefois à nouveau le chercher pour un poste qu'il ne souhaitait pas. En 1867, Constant Fornerod démissionne du Conseil fédéral pour rallier le monde des affaires, qui provoqueront quelques années plus tard sa ruine.

Victor Ruffy est immédiatement sollicité pour ce siège devenu vacant. Hésitant, mais semble-t-il convaincu par Louis Ruchonnet, il s'embarque pour Berne, malgré une santé chancelante. Il reçoit le Département des finances. Il aura l'occasion de mettre en place un dispositif législatif qui devait inciter certains cantons récalcitrants à supprimer tout obstacle au droit au mariage et que Ruchonnet pourra reprendre pour lancer sa propre motion, à la base du processus révisionniste concrétisé par le projet de Constitution de 1872. Mais en décembre 1869, alors qu'il vient d'être élu président de la Confédération pour l'année suivante, après une soirée entre amis, dont Ruchonnet, où il avait laissé transpirer une mélancolie suspecte, il s'effondre et décède peu après.

Olivier Meuwly



Le Château de Nyon

Le château de Nyon a de tout temps été un bâtiment administratif, tant sous la maison de Savoie qu'à l'époque bernoise. Il en alla de même lorsque la Ville de Nyon l'acheta en 1803: elle y installa les tribunaux (jusqu'en 1999), les prisons (jusqu'en 1979) ou le Musée (dès 1888). De 1999 à 2006, le monument a été complètement restauré et son ensemble est désormais accessible au public.

Historique

La construction du château de Nyon semble remonter à l'époque des dynastes de Cossonay-Prangins, puissants seigneurs locaux, vers le milieu du XII^e siècle. Ensuite, les comtes de Savoie s'emparèrent de Nyon en 1293 (qu'ils possédèrent jusqu'en 1536) et modifièrent le bâtiment vers 1388. C'est cependant à l'époque bernoise (1536-1798) qu'il prit la forme qu'il a actuellement, lors de grands travaux qui durèrent de 1574 à 1583; le château avait acquis la silhouette militaire – certes assez symbolique – qui est toujours la sienne.

Suite à la Révolution vaudoise de 1798, la Ville de Nyon acheta le bâtiment en 1804 et y installa la salle du Conseil communal et les tribunaux (en activité jusqu'en 1999), des prisons (utilisées jusqu'en 1979) ainsi que le Musée (fondé en 1860), dès 1888.

D'octobre 1999 à mai 2006, le château a été complètement restauré et l'ensemble du bâtiment est désormais accessible au public avec une nouvelle présentation des collections du Musée historique et des porcelaines de Nyon. Le souci permanent de la présentation a été de faire entrer en résonance les lieux et les collections qui s'y trouvent, afin que le visiteur ait le sentiment de se retrouver dans quelque demeure habitée.

Musée

Ce sont des objets des collections du Musée qui sont exposés dans chacune des salles, objets liés à l'histoire locale, voire directement au passé du château. Un grand nombre de portraits, allant du XVII^e au XX^e siècle, constituent un fil rouge à travers les étages: les Nyonnais des anciens temps accueillent le moderne visiteur.

L'entrée, au sous-sol, permet d'accéder, étage après étage, aux salles d'expositions temporaires et permanentes, aux anciennes cellules et à la charpente.

Ainsi, au premier étage du château, l'on découvrira le fleuron des collections du Musée, à savoir la porcelaine créée à Nyon entre 1781 et 1813, exposée dans quatre salles dominant le lac, à l'image de salons ou d'une salle à manger de l'époque.



Le deuxième étage, l'ancien étage noble aux vastes dimensions, est réaménagé avec des papiers peints reproduits d'après d'anciens modèles et présente, outre des céramiques nyonnaises du XIX^e siècle, le mobilier commandé pour le château lors de son rachat en 1804 par la Ville de Nyon.

L'histoire de Nyon, entre 1000 av. J.-C. et 1999 apr. J.-C. est montrée à l'étage au-dessus, dans treize vitrines qui recèlent des objets évocateurs du passé de la région. De plus, les anciennes cellules de prison du district ont été conservées en l'état, avec des documents liés à leur histoire.

Enfin, le visiteur peut jouir, depuis la terrasse, de la magnifique vue sur le Léman et les Alpes et peut même accéder au jardin potager du château, toujours exploité en tant que tel.

*D'après Vincent Lieber,
Conservateur du Musée historique
et des porcelaines de Nyon*

LE CHÂTEAU DE NYON – INFORMATIONS PRATIQUES

Château de Nyon
Musée historique et des porcelaines
Place du Château – 1260 Nyon
Tél. +41 22 363 83 51
Fax +41 22 363 83 79
E-mail: info@chateaudenyon.ch

Entrée libre

Heures d'ouverture:

novembre à mars: 14h-17h

avril à octobre: 10h-17h

Fermé les lundis (sauf jours fériés).

Visites guidées et groupes:

Sur demande

1 heure: Fr. 70.–

2 heures: Fr. 90.–

3 heures: Fr. 100.–

Accès fauteuils roulants:

Le musée est accessible aux fauteuils roulants jusqu'au 2^e étage (ascenseur).

L'étage des prisons et la charpente ne sont accessibles que par l'escalier.



PETITE ANNONCE

Le Comité du Cercle Démocratique Lausanne recherche:

UN RESPONSABLE DE LA «SECTION TIR» DU CDL

Cahier des charges:

Agenda saison des tirs, programme championnats, achats des cibles et plombs, préparation du stand de tir, préparation de la soirée de clôture et gravure des challenges.

De nombreuses informations

Ne l'oubliez pas ! Le Cercle Démocratique Lausanne est aussi présent 24 heures sur 24 sur internet ! Vous pouvez consulter le site du Cercle à l'adresse **www.cercle-democratique.org**. Vous y trouverez les neuf rubriques suivantes :

- **QUI SOMMES-NOUS?** Cette rubrique contient des informations générales sur le CDL, un mot du président, un petit historique, les statuts et une page illustrée sur le Comité.
- **REJOIGNEZ-NOUS** contient un formulaire en ligne d'inscription au CDL.
- **ACTIVITÉS** est une rubrique générale comprenant la liste des prochaines manifestations du Cercle, équivalent à la page « Calendrier » située à la fin du présent Bulletin. On peut aussi y consulter le programme de la section Tir et la Permanence juridique du CDL. Cette rubrique contient également les archives photographiques du Cercle où toutes les sorties, soirées où autres manifestations sont répertoriées avec de nombreuses images.
- **PUBLICATIONS** est une rubrique présentant l'ouvrage sur la Maison vaudoise ainsi que le Bulletin du CDL.



- **GRANDES FIGURES VAUDOISES** est une rubrique plus récente inaugurée à l'initiative d'Olivier Meuwly qui a rédigé des textes historiques traitant des pères du Radicalisme. On peut y découvrir pas moins de trente personnalités politiques, d'Henri Druey à Jean-Pascal Delamuraz, qui ont forgé l'histoire vaudoise et suisse par leur activité politique.
- **CONTACT** comprend les coordonnées du Cercle.
- **BOUTIQUE** est une page permettant de commander en ligne des ouvrages proposés par le CDL.
- **BULLETINS** contient toutes les éditions du Bulletin du CDL depuis avril 2003 publiées dans leur totalité. Depuis février 2005, les Bulletins peuvent par ailleurs être téléchargés au format « PDF » dans une qualité équivalente à l'édition papier.
- **LIENS** constitue une page comprenant plusieurs liens sur d'autres sites internet proches des intérêts du CDL.

De plus, chaque membre du CDL peut être contacté personnellement par E-mail en utilisant une adresse électronique du CDL du type *prenom.nom@cercle-democratique.org*. Il est aussi possible de s'inscrire aux manifestations du Cercle en passant par *inscription@cercle-democratique.org*.

L'adresse électronique générale du CDL est : **message@cercle-democratique.org** et l'adresse internet est bien sûr **www.cercle-democratique.org**.

Pascal Nicollier

Petit Nouvel An

**27 janvier 2007
à 11 h au *Café Vaudois***



Joyeux Noël

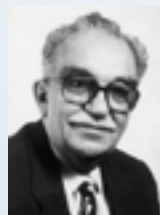
Bonne et heureuse année 2007

*La Commission Santé & Social du CDL vous présente
tous ses meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité
à l'occasion des Fêtes de fin d'année.*

Au nom de la Commission Santé & Social

D' H. Basti, Président

Tél. 021 646 81 02 – 079 304 46 00



Escalope de veau à la purée de fèves

Comptez une vingtaine de minutes pour la préparation et vingt minutes de cuisson.



Ingrédients (pour 4 personnes)

- 500 g de fèves fraîches, pelées
- 4 pommes de terre coupées en gros dés
- 2 cuillérées à soupe de crème
- 40 g de beurre
- 125 ml de crème, supplémentaires
- 8 petites escalopes de veau
- 1 cuillérée à café de zeste de citron
- 60 ml de jus de citron
- 1 gousse d'ail, pilée
- 1 cuillérée à soupe de câpres, égouttées
- 2 cuillérées à soupe d'huile d'olive
- 2 cuillérées à soupe de ciboulette hâchée

Préparation

1. Faites cuire séparément les fèves et les pommes de terre, à l'eau ou à la vapeur. Egouttez-les. Retirez la peau fine des fèves pour laisser apparaître la graine puis écrasez-les en purée en incorporant 2 cuillérées à soupe de crème, progressivement.
2. Procédez de même avec les pommes de terre et le reste de crème fraîche, puis mélangez délicatement les deux purées avec une cuillère en bois sans remuer trop longtemps, pour obtenir un effet marbré.
3. Pendant ce temps, faites revenir la viande dans une poêle antiadhésive chaude, jusqu'à ce qu'elle soit dorée sur toutes les faces et cuite à point.
4. Servez le veau sur un lit de purée, arrosez d'huile d'olive et de jus de citron, puis parsemez de zeste de citron, d'ail, de câpres et de ciboulette hâchée.

Astuces du chef

- Ecrasez la purée à la main, avec une fourchette ou un presse-purée. N'utilisez pas de mixeur électrique.
- A défaut de fèves fraîches, vous pouvez utiliser des fèves surgelées. Respectez le temps de cuisson figurant sur l'emballage.

Bon appétit!

Cercle
Démocratique
Lausanne



CALENDRIER 2006-2007

30 novembre 2006 à 18h30

Soirée de gala avec la participation du
Conseiller fédéral Pascal Couchepin à
l'Université de Lausanne (Restaurant
UNIL, Dorigny)

9 décembre 2006 à 19h

Soirée annuelle au Lausanne-Palace avec
l'orchestre de Guy Rolland

27 janvier 2007 à 11h

Petit Nouvel An (apéritif dînatoire au CDL)

1^{er} mars 2007 à 20h

Assemblée générale du CDL

Commande du vin du CDL

Vin rouge: assemblage de pinot noir, Gamay et Gamaret
Vin blanc: chasselas

Paiement et retrait des bouteilles: directement chez le vigneron
à Chardonne, le samedi matin de 9h à 12h, d'avril à décembre.

Cave Jean-François MOREL
Rue du Village, à côté de l'église - Tél. 021 921 96 19

Commission « Santé & Social »

24 h / 24 h - 365 jours sur 365 jours
Tél. 021 646 81 02 ou 079 304 46 00

L'AGENDA